

« L'accès au groupe professionnel des enseignants pour les descendants d'immigrés : une approche différenciée entre la France et la Grande-Bretagne »

Historiquement, la nation française s'est construite contre les particularismes régionaux en instaurant une langue et une culture commune à tous dans le cadre d'une nation unie et centralisée. L'école a été un des outils principaux de cette unification. Les citoyens, quelles que soient leurs origines ethniques ou leur appartenance religieuse, devaient se rassembler - et se ressembler - sous la bannière de la République, présentée, dans une construction historique *a posteriori* comme l'aboutissement de la "nation" française depuis "nos ancêtres les Gaulois". L'éducation avait pour fonction principale l'intégration de tous dans le corps social, par l'uniformisation des valeurs, des connaissances et des catégories intellectuelles et par l'idéal de l'égalité des chances. Le modèle idéologique de l'école républicaine est à la fois universaliste et égalitaire.

L'universalisme méritocratique porté par l'école apparaît à ce titre comme la porte principale d'entrée dans la nation. Dans cet esprit, la mission explicite de l'école revient à réaliser le mérite individuel indépendamment de l'origine sociale et ethnique. Elle permet à l'individu de dépasser le cadre de ses origines familiales, culturelles, de les transcender dans une culture de la raison déclarée scientifique et socialement neutre. Par la construction, confinant à la mythologie, d'une culture abstraite déconnectant l'individu de ses appartenances sociales et culturelles, une des fonctions de l'école va être de contribuer au mariage de la nation et de la raison. Dans ce modèle, l'appartenance à la nation suppose donc l'acculturation au monde de la raison et l'abandon de toute filiation et affiliation autre que citoyenne ; de même l'école ne reconnaît les différences que dans la mesure où elle peut les abolir.

Malgré la mise en lumière de l'importance de l'immigration dans le processus de création de l'Etat-nation (Noiriel, 1988), malgré les multiples travaux des sociologues, historiens, géographes, psychologues de l'immigration qui, en particulier depuis les années 1970 (Réa et Tripier, 2003), ont largement remis en cause la réalité du dogme républicain, malgré les nombreux ouvrages qui débattent des difficiles relations entre école et pluralité culturelle et malgré l'essor croissant des publics scolaires et donc de leur diversité, l'idéologie républicaine reste au centre des représentations de l'école. On comprend que l'idée même de différence, a fortiori migratoire, soit étrangère à la conception française de la nation et de l'éducation. Quelle place, alors, est allouée aux enseignants issus des immigrations au sein du système éducatif ? Dans ce cadre, comment se positionnent-ils dans leurs attitudes et leurs représentations vis-à-vis du métier et de l'Ecole ?

En France, tiraillés entre un universalisme abstrait qui n'a pas de sens ni de consistance dans la réalité historique et sociale de la France (Wieviorka, 1996) et un communautarisme extrême tout aussi utopique et dangereux parce qu'essentialiste, les discours scientifiques et publics sont gênés par ces questions. C'est récemment que la question de l'insertion

professionnelle des descendants d'immigrés au sein de la société française a commencé à être posée par des chercheurs et par des institutions politiques. De même, la question de leur insertion professionnelle au sein de la fonction publique commence tout juste à être évoquée. Dans d'autres pays, avec des modèles idéologiques différents, l'interrogation sur la place des différentes composantes migratoires de la société parmi la fonction publique et le corps enseignant a conduit à de politiques volontaristes menées depuis un certain temps. C'est notamment le cas en Grande-Bretagne. Dans une première partie, nous analyserons donc comment cette question a été abordée dans ce pays. Ensuite, nous reviendrons sur le cas français pour dégager quelques pistes qui permettent de comprendre comment cette question a été abordée et pourquoi elle l'a été si tardivement.

1) Les enseignants descendant d'immigrés en Grande-Bretagne : une question largement débattue et depuis longtemps.

Dans le domaine des recherches menées sur l'accès au groupe professionnel des enseignants parmi les descendants d'immigrés, les chercheurs britanniques ont une très nette avance par rapport aux français. En effet, cela fait déjà 20 ans que la question a été posée officiellement par l'État (Department of Education and Science ou DES, 1985) et plus de 15 ans que des chercheurs ont commencé à publier des travaux se rapportant à cette problématique. L'intérêt croissant porté par l'État et les chercheurs en sciences sociales à cette question n'est pas sans lien avec la manière dont les gouvernements successifs de ce pays ont abordé la question de l'intégration des différentes populations immigrées notamment des jeunes générations issues des vagues migratoires des années soixante. Contrairement à la France où l'accession à la citoyenneté constitue le parangon de l'intégration qui doit s'effectuer de préférence en abandonnant ou en rendant la plus discrète possible son appartenance culturelle et nationale antérieure, la Grande-Bretagne a pris une autre voie pour accueillir et contrôler ses immigrés en prônant assez rapidement une forme spécifique de multiculturalisme, de communautarisme et de tolérance au sein de sa société.

Pour comprendre comment à partir des années 90, la question du recrutement des enseignants issus des immigrations est devenue une question sociale et politique importante au point d'encourager ouvertement et officiellement la formation de ce type d'enseignant, il faut faire un petit retour en arrière afin de saisir comment une telle question a pu émerger. Dans les années 50 et au début des années 60, le Royaume-Uni, comme la France, a fait appel massivement aux immigrés notamment à ceux issus de ses anciennes colonies afin de pallier la pénurie de main d'œuvre caractéristique de cette période économique. Collectées initialement par le ministère de l'intérieur (Home Office) avec l'avènement de la loi sur les Immigrants du Commonwealth de 1962, les données sur les immigrés ont été amassées et disséminées par différentes administrations qui étaient soucieuses de démontrer qu'elles maîtrisaient la problématique liée aux flux migratoires importants que connaissait alors la Grande-Bretagne.

Les tentatives du Department of Education and Science (DES) à la fin des années 60 et au début des années 70 pour collecter des données sur les élèves issus des immigrations procédaient de la même logique. Cependant, assez rapidement, la « diversité ethnique » dans les écoles fut perçue comme une source de déstabilisation pour celles-ci et les statistiques du DES furent alors utilisées pour mettre en application la politique très controversée du 'bussing'. Cette mesure assimilationniste consistait alors à déplacer les populations scolaires pour faire en sorte que les élèves issus des « minorités ethniques » dans les écoles n'excédassent jamais 30%. Cependant en 1971, le gouvernement central mit fin au soutien de la politique du 'bussing' et le DES trouva dans cette décision une justification pour ne plus

collecter des statistiques sur les élèves issus des immigrations. Il s'ensuivit alors pendant quelques années une interruption de la collecte de données officielles sur ces élèves. Toutefois au cours de cette décennie, la pression des militants politiques et la consternation grandissante au sein de la communauté des Britanniques d'origine africaine (Afro-Britons) devant les pauvres performances scolaires des élèves noirs et leur sur-représentation dans les filières spécialisées pour les élèves en difficulté entraînèrent finalement un changement de la politique officielle. Ce changement se concrétisa d'abord par la création en 1979 d'une *Commission d'Enquête sur l'Education des Enfants issus des Minorités Ethniques* (*Committee of Inquiry into The Education of Children from Ethnic Minority Group*) dirigée par Anthony Rampton et ensuite par Lord Swann. Avec la création de cette commission, l'État via son Ministère de l'Education (Department of Education and Science ou DES), s'intéressa donc à nouveau aux élèves issus des immigrations en contribuant à la production de données statistiques officielles sur ce type d'élèves et leurs performances scolaires.

C'est semble-t-il à partir de 1985 (DES, 1985) mais surtout en 1988 avec la publication du rapport de la Commission sur l'Égalité Raciale qui portait ouvertement sur les enseignants issus des minorités ethniques dans huit Local Education Authorities (LEA) que la question du besoin de recruter un plus grand nombre d'enseignants issus de cette catégorie sociale fut officiellement posée. L'émergence de cette question n'est pas indifférente à l'augmentation du poids dans la population scolaire des élèves descendant d'immigrés ainsi qu'à l'apparition de zones urbaines très fortement peuplées par des populations immigrées. Avec ce nouveau contexte démographique et urbain, il est probable que certaines LEA aient rencontré parfois des difficultés à pourvoir des postes d'enseignants dans leurs écoles avec des professeurs « blancs »¹. De même, les violentes émeutes urbaines survenues à Brixton en avril 1981 et le rapport de Lord Scarman, publié sur ces événements sept mois plus tard, qui soulignait les très fortes discriminations subies par cette communauté notamment au niveau de son insertion sur le marché de l'emploi ont fait prendre conscience à la société britannique et aux instances dirigeantes de la nécessité de remédier à ces situations.

Quoi qu'il en soit, comme Carrington et Skelton (2003) le démontrent de manière convaincante, les raisons invoquées pour accroître et favoriser la présence des enseignants issus des immigrations renvoient peu ou prou à l'idée qu'une augmentation de leur nombre au sein de la communauté scolaire ne peut avoir que des effets bénéfiques sur les élèves issus des immigrations car ils constituent en soi un modèle positif auprès de ces jeunes. Ainsi, l'idée est assez répandue dans les médias, les cercles politiques et chez certains chercheurs que ce type d'enseignant a un rôle de modèle identificatoire positif auprès de ces élèves en personnifiant à la fois une autorité morale et une réussite sociale. De même, parmi les raisons couramment invoquées pour accroître leur présence au sein du groupe professionnel des enseignants, circule l'idée qu'ils seraient mieux à même de comprendre les élèves des « minorités ethniques » dans la mesure où ils sont issus de la même culture et/ou sont plus susceptibles que les autres professeurs d'avoir expérimenté des expériences similaires en appartenant à un groupe minoritaire. C'est en quelque sorte cette homologie de situation qui leur permettrait d'être plus aptes que leurs collègues « blancs » à susciter la confiance chez les élèves issus des immigrations. Du coup, ils pourraient mieux les conseiller, les encadrer et in fine développer au maximum leurs potentialités. Enfin, parmi les justifications invoquées pour augmenter le nombre des enseignants issus des immigrations figure aussi l'idée d'égalité ou de justice sociale qui voudrait que ce groupe professionnel soit autant que possible représentatif de la société dans son ensemble.

¹ Il faut rappeler ici que les enseignants une fois qualifiés ne sont pas nommés automatiquement par l'Etat dans un établissement, comme c'est le cas en France. Ils doivent trouver un emploi auprès des établissements scolaires qui sont responsables du recrutement des professeurs. S'ils sont donc choisis par l'établissement où ils vont exercer, ils ont également le choix de refuser de travailler dans un établissement si ce dernier ne leur convient pas socialement ou professionnellement.

Les années 90 ont donné lieu à deux rapports officiels qui ont encouragé ouvertement l'accès aux établissements d'enseignement supérieur et à la profession enseignante pour les élèves et les étudiants issus des « minorités ethniques » (Higher Education Funding Council For England, 1995 ; Commission for Racial Equality and Teacher Training Agency, 1997). De même c'est à partir de ces années que les enseignants issus des immigrations commencent à susciter l'attention des chercheurs et que les publications de travaux les concernant se sont multipliées (Brar, 1991 ; Siraj-Blatchford, 1991 ; Troyna 1994 ; Ghuman 1995 ; Jones et al, 1997 ; Osler, 1997). Ces travaux, souvent qualitatifs, essaient de comprendre les raisons/motivations qui ont conduit les professeurs issus des « minorités ethniques » à choisir cette profession. Ils étudient aussi leurs représentations de l'école, du métier, et la manière dont ils ont ressenti leur formation professionnelle et celle dont ils vivent leur carrière. De même, une attention particulière est portée par certains chercheurs aux difficultés rencontrées dans l'exercice de leur métier ou au cours de leur formation du fait de leur appartenance à une « minorité ethnique » qui peut générer des attitudes racistes au sein de la communauté scolaire.

Cependant, c'est en 1997, avec l'arrivée au pouvoir des travaillistes soucieux de se distinguer de leurs prédécesseurs conservateurs accusés en définitive de n'avoir pas voulu remédier aux maigres performances scolaires des enfants issus des minorités ethniques (notamment les British African-Caribbeans et les British Bangladeshis) et aux perspectives médiocres d'insertion professionnelle rencontrées en général par ces derniers, qu'une politique volontariste visant à combler ces manques sera impulsée. L'accès des minorités ethniques aux emplois dans les services publics et dans l'enseignement va être officiellement à l'ordre du jour. Ainsi, lors de la publication d'un rapport du Department for Education and Employment en 1998 (DfEE, 1998), des mesures spécifiques sont annoncées pour augmenter le nombre d'enseignants issus des « minorités ethniques ». Cette décision offre politiquement un double avantage. D'une part, elle permet d'ouvrir des perspectives d'insertion professionnelle pour les étudiants issus des « minorités ethniques » et elle montre aux populations concernées que les pouvoirs publics ne sont pas insensibles à leurs problèmes. D'autre part, elle est toujours fortement perçue comme étant susceptible de résoudre les difficultés scolaires rencontrées par les élèves issus de ces minorités. Ainsi par rapport au début des années 90, la rhétorique officielle et politique en faveur du recrutement des enseignants issus des minorités ethniques est sensiblement identiques puisque la thèse ouvertement soutenue ici est que les résultats scolaires des élèves issus de ces minorités ne peuvent que se bonifier au contact de ce type d'enseignants qui logiquement doivent incarner un modèle à suivre aux yeux de leurs élèves (cf. sur ce point, les analyses de Carrington et Tomlin, 2000, pp.254-255). Dans les années qui vont suivre, la politique gouvernementale travailliste sur cette question ne fléchira pas puisqu'en 2002, l'organisme public chargé de superviser nationalement le recrutement des enseignants en Angleterre et au pays de Galles (the Teacher Training Agency in England and Wales, TTA) se fixera à nouveau pour objectif d'attirer plus d'hommes et plus de candidats issus des « minorités ethniques » (TTA, 2002). Pour atteindre cet objectif, un ensemble de mesures concrètes seront annoncées, parmi lesquelles une publicité ciblée pour encourager les jeunes issus des immigrations à rejoindre la profession, des bourses pour suivre la formation d'enseignant et des objectifs spécifiques à atteindre dans le recrutement de ces populations au niveau des institutions chargées de les former. Ainsi, en 2002, il était prévu d'augmenter de 20% les candidatures masculines pour l'enseignement primaire en septembre de la même année et de faire passer de 7% en 2002 à 9% en 2005, le nombre de futurs enseignants issus des « minorités ethniques ».

Parallèlement à cette politique gouvernementale volontariste des travaillistes mise en place à partir de 1997 pour la promotion des « minorités ethniques » à l'Université et au sein de la profession enseignante, une série de recherches financées par cette politique via des

appels d'offre gouvernementaux ou par des institutions chargées du recrutement et de la formation des enseignants sera impulsée. Elle donnera matière à des publications par des chercheurs spécialisés dans ce champ d'investigation (Jones, Maguire 1998 ; Carrington, Tomlin 2000 ; Bonnett, Carrington, 2000 ; Bariso, 2001 ; Carrington, Skelton, 2003 ; Basit, McNamara, 2004).

Cette interdépendance entre les chercheurs et les instances publiques aboutira notamment à la réalisation d'une enquête nationale importante sur l'accès au groupe professionnel des enseignants issus des « minorités ethniques ». Financée par l'agence publique en charge de définir au niveau national les besoins en enseignants (TTA), elle sera publiée en 2003 (Carrington et al., 2003). Cette enquête est originale dans sa démarche puisqu'elle ne se contente pas d'interroger ces futurs enseignants. Elle interroge aussi les institutions responsables du recrutement et de la formation des enseignants afin de déterminer si elles ont des stratégies spécifiques pour attirer et retenir des étudiants issus des « minorités ethniques ». Par contre, les analyses proposées sur les motivations/raisons des étudiants pour devenir enseignant sont assez décevantes. En effet, elles se bornent à reprendre la catégorie binaire et classique des facteurs intrinsèques et extrinsèques susceptibles de rendre la profession attractive pour des personnes, le paradigme explicatif dominant ici s'inscrivant prioritairement dans une démarche de psychologie sociale, proche des travaux de Maslow (1954) ou de Herzberg (1959). Si les chercheurs avaient comparé les réponses de leur population sur les raisons avancées pour exercer ce métier avec celles des enseignants ordinaires, ils se seraient rendu compte qu'elles étaient très proches. Par ailleurs, aucune analyse en termes de classes sociales et de rapports sociaux de sexe n'est mobilisée ici pour comprendre ce qui fait la spécificité de ce groupe². Les chercheurs ne s'appuient absolument pas sur les travaux récents et abondants de certains de leurs collègues (Ball, 2003 ; Ball et al., 2002 ; Reay et al., 2001 ; Walkerdine et al., 2001 ; Savage 2000) qui montrent à quel point, ces deux concepts sont liés et restent essentiels pour appréhender sociologiquement les questions d'insertions professionnelles dans la société britannique. Ce refus de considérer le poids des origines sociales et des rapports sociaux de sexe pour analyser les raisons de la présence relativement faible des personnes issues des immigrations parmi les enseignants est révélateur d'une forme d'aveuglement épistémologique dans la démarche scientifique qui réduit considérablement la portée heuristique des résultats de leur recherche. Cette absence de regards critiques à ce niveau est d'autant plus étonnante que deux des chercheurs spécialisés dans ce champ (Bonnett et Carrington, 2000) ont analysé sévèrement mais avec pertinence les carences du mode de classifications des individus issus des immigrations en vigueur dans les taxinomies officielles britanniques.

De même, quand on analyse les positions officielles sur la question des enseignants issus des immigrations, on est frappé par la demande récurrente du gouvernement britannique, notamment depuis 1997, pour encourager les « vocations » chez les personnes issues des « minorités ethniques ». Cependant, l'analyse des raisons invoquées généralement pour accroître leur présence dans ce groupe professionnel laisse un peu perplexe. En fait, on a le sentiment que la rhétorique qui encourage cette présence repose sur un syllogisme essentialiste un peu particulier qui condamne pratiquement les enseignants issus des immigrations à une logique d'assignation sociale et spatiale pour l'exercice de leur pratique professionnelle. Il va de soi que cette logique n'est jamais vraiment explicitée par les porte-parole officiels, les représentants politiques et certains chercheurs dans la mesure où elle pourrait être assimilée à une pensée « ghettoïsante » ou ségrégationniste. Les termes de ce syllogisme qui puise dans la pensée du sens commun sont les suivants :

² Dans le questionnaire, on ne trouve aucun indice sur la position sociale des parents, leur statut (privé/public), leur diplôme, les activités para éducatives exercées par les postulants. Par ailleurs, les propriétés scolaires des futurs enseignants issus des immigrations ne sont pas comparées avec les données nationales.

- 1) Les élèves issus des immigrations éprouvent très souvent des difficultés scolaires.
- 2) Les enseignants issus des immigrations ont des effets symboliques positifs et modélisants sur ces élèves. De plus, ils les aident à améliorer leurs résultats scolaires.
- 3) Donc il faut augmenter leur recrutement dans la profession pour accroître leur présence auprès de ces élèves qui verront leurs résultats s'améliorer.

Mais ce syllogisme sous-tend une proposition implicite cachée à savoir qu'il va de soi que tous les futurs enseignants issus des immigrations montrent des dispositions naturelles pour enseigner auprès des élèves des « minorités ethniques » et qu'ils désirent donc activement exercer dans les écoles et les quartiers où ces élèves sont massivement concentrés, compte tenu de la ségrégation urbaine actuelle en Angleterre. Or, si les résultats de certaines recherches montrent bien une empathie des professeurs issus des immigrations pour les élèves issus des minorités ethniques et un désir pour exercer auprès d'eux, il reste que cet attrait est loin d'être systématique, contrairement à ce qu'induit ce type de rhétorique officielle et les images véhiculées par l'agence pour la formation des enseignants. Autrement dit, il n'est pas prouvé que tous les enseignants descendant d'immigrés aient forcément un comportement homogène et une envie systématique de travailler dans des écoles et des quartiers où les élèves issus des minorités ethniques sont sur représentés³. Par contre, il se pourrait bien que certains d'entre eux y soient contraints, compte tenu des modalités de recrutement des enseignants dans ce pays et des différentes formes de discrimination à l'embauche générées par ces modalités (Brar, 1991 ; Osler 1997 ; Bariso, 2001)⁴ -.

Cependant malgré ces quelques remarques critiques, on ne peut donc que constater la différence de traitement importante qui sépare l'Angleterre et la France à propos de cette question de l'accès des « minorités ethniques » au groupe professionnel des enseignants et à la fonction publique. Alors que dans ce pays, la question est ouvertement posée depuis maintenant une vingtaine d'années, en France, cette problématique commence à peine à être abordée (Charles et Legendre, 2006 et Peres, 2004).

2) Les enseignants issus des immigrations en France : une question oubliée ?

En France, cette question a eu du mal à émerger car comme le souligne à juste titre Rachel Silberman (2004), les recherches au début se sont intéressées aux enfants des immigrés essentiellement comme enfants dans l'Ecole française (Boulot et Fradet 1988 ; Zeroulou, 1988 ; Vallet, 1996). La question de leur devenir à plus long terme a été pour ainsi dire absente jusqu'à la moitié des années quatre-vingt. Ce n'est que dans les années suivantes qu'est apparu le terme de jeunes issus de l'immigration. Comme nous l'avons évoqué en introduction, ce silence sur les enfants des immigrés est attribué au « modèle républicain » soucieux d'effacer les origines dans une volonté d'égalité citoyenne. Ce n'est donc que très récemment que la statistique nationale s'est emparée de la question du devenir des descendants d'immigrés et des conditions de leur entrée sur le marché du travail. Parmi les freins qui ont empêché les chercheurs et les politiques de s'intéresser plus tôt à cette question, on trouve aussi une raison juridique liée au « modèle républicain » d'intégration prôné par la société française via son Ecole. En effet, la loi interdit à tout organisme, public ou privé d'utiliser des données « ethniques » en dehors de la nationalité. Il faudra attendre l'enquête menée par Michel Tribalat en 1992 à l'Ined auprès d'immigrés et d'étrangers nés en France

³ Curieusement dans les deux questionnaires de leur enquête auprès des futurs professeurs issus des immigrations, les chercheurs ne posent aucune question sur le type d'école dans laquelle ces futurs professeurs aimeraient enseigner. Cf. sur ce point les questionnaires in Carrington et al., *Op.cit.*, pp 112-123.

⁴ Comme nous l'avons déjà dit les enseignants britanniques ne sont pas nommés dans un établissement une fois formés mais ils doivent rechercher un emploi auprès d'un établissement scolaire. Ils sont donc en compétition avec d'autres collègues pour décrocher un poste.

pour rompre cet interdit (Tribalat 1995 ; Tribalat, Simon et Riandey, 1996). Cette recherche déclenchera de très vives polémiques au sein de la communauté des démographes⁵. Malgré cette interdiction et les controverses soulevées par cette enquête, depuis 1992, quatre autres études vont être menées au niveau national. Ainsi, en 2001, le Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications (Céreq) a étudié la trajectoire des jeunes sortis du système scolaire en 1998. Dans son questionnaire, la question de l'origine du père a été posée. L'édition 2003 de l'enquête Insee « Formation et qualification professionnelle » (FQP) contient pour la première fois des informations sur la nationalité d'un échantillon de 35 000 personnes ; de même l'édition 2005 de l'enquête Emploi de l'Insee a inséré également cette question. Enfin, en 1999, une « question complémentaire » sur l'origine des parents a été annexée au recensement qui concerne cette fois-ci la population entière. Les résultats de ce questionnement ont été publiés en 2005 (Meurs, Pailhé et Simon, 2005).

Ainsi jusqu'à présent, à travers la publication d'un certain nombre de rapports officiels, notamment celui du Commissariat au Plan (Héran dir., 2002), ceux du Haut Conseil à l'Intégration (2003 et 2005) ou l'organisation récente en 2005 d'un colloque par la Dares et l'Ined, l'attention s'est plutôt focalisée essentiellement sur l'insertion professionnelle des populations issues des immigrations au niveau du marché de l'emploi considéré dans sa globalité. Dans leurs conclusions, les rapporteurs et les chercheurs insistent surtout sur les difficultés spécifiques et certaines formes de discriminations rencontrées par ces dernières pour trouver un emploi, notamment quand les personnes sont issues des immigrations maghrébines et qu'elles essayent de trouver un travail dans le secteur privée.

Du coup, alors que cette question a déjà été posée en Grande-Bretagne depuis maintenant presque 20 ans, la question de l'insertion professionnelle des personnes issues des immigrations dans la fonction publique commence tout juste à émerger en France. À l'exception de l'enquête menée par Peres (2004)⁶ - ou par l' Ined à partir des données du recensement de 1999 et publiée en 2005 (Meurs, Pailhé et Simon, 2005), les recherches sur cette problématique sont pratiquement inexistantes. Alors qu'actuellement, ce secteur est fortement pourvoyeur d'emploi, l'État français a bien du mal à savoir si les jeunes issus des immigrations peuvent y avoir accès, dans quelle mesure et sous quelles conditions. Autrement dit, il commence tout juste à tester son modèle d'intégration. Or, les premiers résultats montrent que, ici aussi, les personnes descendant d'immigrés sont moins présentes que celles « d'origine française » dans la fonction publique. Ces constats devraient encourager les pouvoirs publics à mettre en place une politique d'incitation (affirmative action) afin d'accroître les candidatures chez les descendants d'immigrés pour passer les concours menant à ce marché de l'emploi spécifique et sensibiliser les organismes publics à cette question⁷.

Compte tenu de la nature des débats que nous venons d'évoquer sur l'intégration des descendants d'immigrés dans la société française et son marché du travail, on comprend pourquoi la question, posée depuis longtemps en Grande-Bretagne, pour savoir s'il était important, utile et souhaitable d'avoir des enseignants caractérisée par des origines

⁵ Au point de se terminer par un procès intenté par l'Ined contre un de ses chercheurs Hervé Le Bras et qui a eu lieu le 17 novembre 1998.

⁶ Cette étude s'intéresse aux étudiants issus des immigrations qui préparent dans différents centres des concours de la Fonction publique.

⁷ Il faudrait se poser ici la question du rôle joué par le concours à la française qui garantit juridiquement à ceux qui détiennent les titres scolaires requis et la nationalité française ou européennes le droit de les passer, dans cette réticence à aborder cette question. Il se pourrait bien que ce formalisme juridique qui assure théoriquement l'égalité de traitement et des chances entre les personnes, quel que soit leurs antécédents sociaux et migratoires ait empêché les instances politiques et les chercheurs de se poser la question des inégalités d'accès aux postes de la fonction publique selon que l'on soit descendants d'immigrés ou non. Cette question assez banale en sociologie suscite encore de vives résistances, notamment au sein des chercheurs. Elle est perçue soit comme étant non pertinente dans la mesure où tous les candidats français peuvent concourir qu'ils soient descendants d'immigrés ou non, ou comme dangereuse car elle risque de remettre en cause le modèle républicain d'égalité entre les citoyens .

migratoires afin d'assurer un meilleur déroulement de la scolarisation des élèves issus des immigrations avait donc très peu de chance d'émerger. Dans le contexte idéologique français actuel, elle est même encore totalement incongrue car elle remet en cause frontalement le modèle républicain d'intégration des populations issues des immigrations.

En fait, ce n'est pas de cette manière que la question de l'accès des descendants des immigrés au groupe professionnel des enseignants a été abordée pour la première fois en France (Charles et Legendre, 2004 et 2006). L'angle d'approche pour traiter cette question a été d'une certaine manière assez classique puisque l'objectif initial de la première recherche qui porte sur ce sujet était d'analyser de manière détaillée, en adoptant une démarche quantitative et comparative, les modalités d'insertion professionnelle des jeunes issus des immigrations dans ce secteur et leurs représentations du métier et de l'Ecole. Malgré le fait que le groupe professionnel des enseignants et ses principales caractéristiques sociales aient été relativement bien étudiées (Charles et Clément 1997 ; Ramé 1999 ; Jaboin 2003) comme les caractéristiques sociales des populations immigrées (Insee 1997/2005 ; Taïeb 1998) et les modalités d'insertion professionnelle de leurs enfants (Aubert et al, 1997 ; Fournier et Silberman 1999 ; Santelli, 2001 ; Frickey et Primon 2002 ; Beaud 2002 ; Lainé et Okba 2005), notre recherche a donc été la première qui a essayé de faire le lien entre ces trois domaines d'investigation.

Pour conclure, il faut garder à l'esprit que ce type de recherche est pour l'instant très conjoncturelle. Elle ne s'inscrit pas encore dans une dynamique plus vaste et pérenne encadrée par les pouvoirs publics pour observer plus systématiquement les conditions et les modalités d'entrée sur le marché de la fonction publique des descendants d'immigrés. Contrairement à la Grande-Bretagne, ce n'est pas l'État français, via une des ses institutions publiques (Insee, Ined, Céreq, DEP-MEN, etc.), des contrats de recherche ou des études demandées à des commissions officielles, qui a pris l'initiative de financer une enquête de ce type mais un syndicat d'enseignant (Unsa-Education) dont un des dirigeants était sensible à cette question. De même, l'intérêt des deux chercheurs pour cette question, du fait de leur histoire personnelle, n'est pas indifférent à leur implication dans cette recherche et à la manière dont ils l'ont abordée⁸. Enfin, c'est la position institutionnelle d'un des chercheurs au sein d'un des plus gros IUFM de France situé dans la région parisienne où réside 40% de la population immigrée métropolitaine, ainsi que l'accueil favorable de cette enquête quantitative au sein de son institution qui ont permis sa réalisation. Ces éléments expliquent tout à la fois les conditions qui ont autorisé une telle recherche sur les enseignants issus des immigrations ainsi que la rareté de ce type d'investigation pour le moment en France. Cependant, il se pourrait que les choses évoluent rapidement, notamment avec les pressions exercées par la commission européenne qui exige que les États membres de l'union soient en mesure d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place pour lutter contre les différentes formes de discriminations subies par leurs citoyens, qu'elles soient d'ordre sexuel ou racial.

Bibliographie

Aubert F et al. (1997), *Jeunes issus de l'immigration : de l'école à l'emploi*, Paris, L'Harmattan.

⁸ Notamment en décomposant la population des enseignants issus des immigrations en deux sous populations : celle qui regroupe les enseignants issus d'un couple mixte et celle qui comprend des enseignants dont les deux parents sont immigrés.

- Ball S J, Reay D, David M (2002), « 'Ethnic Choosing' : minority ethnic students, social class and higher education choice », *Race Ethnicity and Education*, Vol. 5, n°4.
- Ball S J (2003), *Class strategies and the education market : the middle-class and social advantage*, London, Routledge/Falmer.
- Bariso E U (2001), « Code of Professional Practice at Stake? Race, Representation and Professionalism un British Education », *Race Ethnicity and education*, vol. 4, n°2.
- Basit T N, Mcnamara O (2004), « Equal opportunities or Affirmative Action ? The Induction of Minority Ethnic Teachers », *Journal of education for Teaching*, Vol.30, n°2.
- Beaud S (2002), *80% au bac et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, La Découverte, Paris.
- Bonnett A, Carrington B (2000), «Fitting into categories or falling between them? Rethinking ethnic classification », *British Journal of Sociology of Education*, vol. 21, n°4.
- Boulou et Fradet (1988), *Les immigrés et l'école ; une course d'obstacles*, L'Harmattan, Paris
- Brar H S (1991), « Unequal opportunities : the recruitment, selection and promotion prospects for black teachers », *Evaluation and Research in Education*, n°5.
- Carrington B, Tomlin R (2000), « Towards a more inclusive profession : teacher recruitment and ethnicity », *European Journal of Teacher Education*, Vol.23, n°2.
- Carrington B, Skelton Ch (2003), «Re-thinking 'role models' : equal opportunities in teacher recruitment in England and Wales », *Journal of Educational Policy*, vol.18, n°3.
- Carrington B, Bonnett A, Demaine J, Hall I, Nayak A, Skelton C, Smith F, Short G, Tomlin T (2003), "Ethnicity and the Professional Socialization of Teachers". *Report to the Teacher Training Agency*, London, TTA.
- Charles F, Clément J-P (1997), *Comment devient-on enseignant ? Les IUFM et leurs publics*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg.
- Charles F (1998), « L'accès à l'enseignement primaire en France et en Angleterre : dispositions et processus de cooptation pour occuper un emploi féminin », *Revue Française de pédagogie*, n°124.
- Charles F (2005), *L'accès au groupe professionnel des enseignants. Une comparaison France-Angleterre, Habilitation à Diriger des Recherches*, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2005.
- Charles F, Legendre F (2006). *Les enseignants issus des immigrations. Modalités d'accès au groupe professionnel, représentations du métier et de l'Ecole*. Centre Henri Aigueperse/Unsa- Education. Paris, Editions Sudel.
- Charles F (2006), « L'enseignement : une chance de mobilité sociale pour les jeunes issus des immigrations », *Formation Emploi*, n°94. .
- Commission for Racial Equality and Teacher Training Agency (1997), *Teaching in Multi-ethnic Britain : a joint report* by CRE & TTA, London CRE & TTA.
- Commission for Racial Equality (1988), *Ethnic Minority School Teachers : a survey in eight local education authorities*, London, Interlink Longraph.
- Department of Education and Science (1985), *Increasing the Supply of Ethnic Minority Teachers : consultation paper*, London, DES.
- Department for Education and Employment (1998), *Teachers : Meeting the Challenge of Change*, London, HMSO.

- Fournier I. et Silberman R. (1999), « Les enfants d'immigrés sur le marché du travail. Les mécanismes d'une discrimination sélective », *Formation Emploi*, n° 65.
- Frickey A, Primon J-L (2002), « Jeunes issus de l'immigration : les diplômés de l'enseignement supérieur ne garantissent pas un égal accès au marché du travail » *Formation Emploi*, n°79.
- Ghuman S (1995), *Asian teachers in British schools : a study of two generations*, Clevedon, Multilingual Matters.
- Haut Conseil à l'Intégration (2003), *Le contrat et l'intégration*, Rapport à Monsieur le Premier Ministre.
- Haut Conseil à l'Intégration (2005), *La lutte contre les discriminations ethniques dans le domaine de l'emploi*, Rapport à Monsieur le Premier Ministre.
- Héran F (Dir) (2002), *Immigration, Marché du travail, Intégration*, Commissariat Général au Plan.
- Héran F (2004), Cinq idées reçues sur l'immigration, *Population et Sociétés*, n°397.
- Herzberg F, Mausner B, Snyderman B (1959), *The motivation to work*, Chichester, Wiley.
- INSEE (1997 et 2005), *Les immigrés en France, Portrait social*, Insee, coll. Contours et caractères », Paris,.
- Jaboin Y (2003), *Le prof dans tous ses états, féminin ou masculin, public ou privé*, Paris, Editions Fabert.
- Jones C, Maguire M, Watson B (1997), « The school experiences of some minority ethnic students in London schools during initial teacher training », *Journal of Education for Teaching*, 23,2, 1997.
- Jones C, Maguire M (1998), « Needed and wanted? The school experiences of some minority ethnic trainee teachers in the UK », *European Journal of Intercultural Studies*, 9.
- Lainé F, Okba M (2005), « L'insertion des jeunes issus de l'immigration : de l'école au métier », Net.doc.15, avril 2005. <http://www.cereq.fr/pdf/Net-Doc-151.pdf>
- Le Bras H (1998), *Le Démon des origines, démographie et extrême droite*, Editions de l'Aube.
- Legendre F (2002), « Diversité culturelle et pratiques pédagogiques. Opinions et attitudes des professeurs des écoles de l'académie de Créteil », in *VEI Enjeux*, n°129.
- Legendre F (2004), « Représentations métier et de l'école des accédants enseignants issus des immigrations à l'IUFM de Créteil », in *Revue Française de Pédagogie*, n°149.
- Lorcerie F (1999), « La scolarisation des enfants de migrants : fausses question et vrais problèmes », in Dewitte Ph., *Immigration et intégration. Etat des savoirs*, Paris, La Découverte.
- Lorcerie F (2005), « L'école et le défi ethnique : éducation et intégration », intervention dans le cadre du colloque DARES-INED, *L'insertion scolaire et professionnelle des jeunes issus de l'immigration*, mars 2005.
- Maslow A.H (1954), *Motivation and personality*, New York, Harper.
- Meurs D, Pailhé A, Simon P (2005), « Mobilité intergénérationnelle et persistances des inégalités », INED, Document de travail.
- Noiriel G (1988), *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil.
- Noiriel G (1993), *Population, immigration et identité nationale en France, (XIX^e-XX^e siècle)*, Hachette.
- Osler A (1997), *The Lives and Careers of Black Teachers : changing identities, changing lives*, Buckingham, Open University Press.

- Peres H (2004), « L'accès aux fonctions publiques des jeunes d'origine immigrée », *Migrations Etudes*, n°122.
- Ramé S (1999), *L'insertion professionnelle et sociale des néo-enseignants*, Paris, L'Harmattan.
- Réa A, Tripiet M (2003), *Sociologie de l'immigration*, Paris, La découverte.
- Reay D, Davie J, David M and Ball S-J (2001), « Choices of degree or degrees of choice? Class, 'Race' and the higher education Choice Process », *Sociology* vol.35, n°4.
- Santelli E (2001), *La mobilité sociale dans l'immigration, Itinéraires de réussite des enfants d'origine algérienne*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.
- Sayad A (1999), *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil.
- Savage M (2000), *Class analysis and social transformations*, Buckingham, Open University Press.
- Silberman R (2004), « Le devenir des enfants des immigrés en France : quelques éléments pour une vue d'ensemble », Communication au Colloque *Devenir des enfants de famille défavorisées en France*, organisé au Carré des Sciences à Paris par le Cerc, la Cnaf, le DEP et la Drees, avril.
- Simon M (2001), « Quatre étrangers sur dix résident en Ile de France », *Insee Ile de France, A la page*, n° 203, novembre.
- Siraj-Blatchford I (1991), « A study of black students' perception of racism in initial teacher education », *British Educational Research Journal*, 17.
- Taïeb E (1998), *Immigrés : l'effet générations*, Paris, Les Editions de l'atelier.
- Tribalat M (1995), *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, La Découverte.
- Tribalat M, Simon P Rianday, 1996, *De l'immigration à l'assimilation*, Edition Ined-La Découverte, 1996.
- Troyna B (1994), « The every day world of teachers? Deracialised discourses in the sociology of teachers and the teaching profession », *British Journal of Sociology of Education*, 15.
- Vallet L-A (1996), « L'assimilation scolaire des enfants issus de l'immigration et son interprétation : un examen sur données françaises », *Revue française de pédagogie*, n°117.
- Walkerdine V, Lucey H, Melody J (2001), *Growing up girl, Psychosocial explorations of gender and class*, Palgrave.
- Wiewiorka, M. (éd.) (1996), *Une société fragmentée ?*, Paris, La découverte.
- Zeroulou Z (1988), « La réussite scolaire des enfants d'immigrés. L'apport d'une approche en termes de mobilisation », *Revue Française de Sociologie*, n° XXIX-3.